

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 03 mars 2026

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 076-257604512-20260303-D2026_14-DE

N° ordre de passage : 14

N° annuel : D2026-14

Mise en ligne le 10/03/2026

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 25
votants : 26

Date de convocation :

25/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Présents : M. Benoit LIEURY, M. Jean Pierre CANU, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Philippe LENDORMY, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, Mme Karine BASTISTELLA, M. Frédéric LEJEUNE, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Pierre-Yves MENAGER, M. Didier BELLIERE (2), M. Yves TOSTAIN, M. Hervé LECLERQ.

Absents : M. Jean François ALIGNY, M. Noel GODEFROY, M. Daniel LEGROS, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Jean-Christophe DALLE, M. Olivier LECONTE, Mme Josiane CERVEAU, M. Philippe COTE, M. Cyril TROHAY, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL, M. Martin CEROU, M. Francis TRUPTIL.

Excusés : M. Denis GUEDIN, M. Philippe LEFEBVRE, M. Olivier MATEUF, Mme ROUSSEL Mathilde.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N°2026-14 : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT SEINE MARITIME — ETUDE HYDRAULIQUE SILLERON

Sur la commune d'Angiens, le hameau de Silleron a connu d'importants problèmes d'inondation (habitations et voiries). Des aménagements hydrauliques ont été réalisés par le SIVOM du Caux Maritime en 1995 : création de deux digues avec prairies inondables et aménagement d'une mare.

Afin d'améliorer la gestion des ouvrages de Silleron, le SMBV souhaite conduire une étude dont l'objectif est de :

- Préciser le fonctionnement hydraulique de chacun des 3 ouvrages en cascade,
- Appréhender le risque d'inondation en aval en cas de débordement et proposer des pistes d'amélioration,
- Faire le diagnostic de l'état de la digue de l'ouvrage nommé Silleron Amont au droit du débit de fuite et du talus de remblai de la mare dite « mare Cadinot ».

Dans le cadre de sa politique d'aide concernant les études hydrauliques et d'aide à la décision, le Département peut subventionner cette étude à un taux de 25% du montant HT des dépenses retenues.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- o **MANDATE** le Président afin qu'il effectue toutes les démarches administratives pour solliciter une subvention auprès du Département de la Seine Maritime concernant l'étude précitée,
- o **AUTORISE** le Président à inscrire les dépenses et recettes correspondantes dans le budget primitif 2026.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Jean-Pierre CANU,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 04/03/2026

M. Philippe DUFOUR,
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 04/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr